



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 janvier 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Organisation des travaux

#### Note du Président

#### I. Organes subsidiaires

1. À ses précédentes sessions, le Comité spécial a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu toutefois réduire au maximum le nombre de ses séances en ayant de plus en plus souvent recours à la pratique des consultations, notamment du Bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi.
2. Le Président recommande que le Comité spécial continue de tenir le plus souvent possible des consultations et que, s'il y a lieu, le Président consulte le Bureau sur les questions urgentes et des points particuliers.

#### II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera en annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2014, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 68/97 de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial est prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.



4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-huitième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2014/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119, dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

### **III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions**

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions que l'Assemblée générale a approuvé à sa soixante-huitième session (voir A/68/23, sect. I.F, par. 31).

### **IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale**

7. Conformément à la pratique établie, il est suggéré que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-neuvième session. Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être recommander que son rapporteur conserve le modèle qu'il a établi pour présenter son rapport à l'Assemblée générale.

### **V. Utilisation des services de conférence**

8. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

9. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

## Annexe

### A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2014

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolutions <a href="#">2911 (XXVII)</a> et <a href="#">68/97</a> et décision <a href="#">37/421</a> de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution <a href="#">65/119</a> de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale ( <a href="#">A/56/61</a> )]	
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en application de l'alinéa <i>e</i> de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et questions connexes (résolution <a href="#">68/87</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution <a href="#">68/88</a> de l'Assemblée générale)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution <a href="#">68/89</a> de l'Assemblée générale)	
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution <a href="#">68/90</a> de l'Assemblée générale)	
Îles Falkland (Malvinas) [résolution <a href="#">58/316</a> de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	
Gibraltar (décision <a href="#">68/523</a> de l'Assemblée générale)	
Sahara occidental (résolution <a href="#">68/91</a> de l'Assemblée générale)	
Nouvelle-Calédonie (résolution <a href="#">68/92</a> de l'Assemblée générale)	
Polynésie française (résolution <a href="#">68/93</a> de l'Assemblée générale)	
Tokélaou (résolution <a href="#">68/94</a> de l'Assemblée générale)	
Samoa américaines (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Anguilla (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Bermudes (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges britanniques (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Îles Caïmanes (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Guam (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Montserrat (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Pitcairn (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Sainte-Hélène (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Îles Turques et Caïques (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges américaines (résolutions <a href="#">68/95 A</a> et <a href="#">B</a> de l'Assemblée générale)	
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (par. 7 e) et 14 de la résolution <a href="#">68/97</a> de l'Assemblée générale)	
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 7 b) de la résolution <a href="#">68/97</a> de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution <a href="#">68/96</a> de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico ( <a href="#">A/68/23</a> , par. 26)	
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège ( <a href="#">A/AC.109/2013/L.14</a> , par. 2 et 3)	
Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable ( <a href="#">A/AC.109/2013/L.14</a> , par. 9)	

## B. Projet de programme de travail et de calendrier du Comité spécial

Jeudi 20 février (1 séance)	Organisation des travaux
Mercredi 26 mars (1 séance)	Organisation du prochain séminaire régional pour le Pacifique
Lundi 16 juin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de Gibraltar Question du Sahara occidental
Lundi 23 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial en date du 17 juin 2013 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 24 juin (1 séance)	Question de la Nouvelle-Calédonie Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Jeudi 26 juin (1 séance)	Question des Îles Falkland (Malvinas) <sup>a</sup>
Vendredi 27 juin (1 séance)	Question des Tokélaou Question de la Polynésie française Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations

<sup>a</sup> Un conflit oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas).